

Comité du programme et budget

Quarantième session
Genève, 15 – 19 juin 2026

LISTE DES DECISIONS

Document établi par le Secrétariat

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Document WO/PBC/40/1 Prov.4.

Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/40/1 Prov.4).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDEPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS)

Document WO/PBC/40/2.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI" (document WO/PBC/40/2).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'OMPI

Document WO/PBC/40/3.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du "Rapport du vérificateur externe des comptes sur les états financiers de l'OMPI" (document WO/PBC/40/3).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES SUR LE RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE APRÈS LA CESSATION DE SERVICE

Document WO/PBC/40/14.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le "Rapport du vérificateur externe des comptes sur le régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV" (document WO/PBC/40/14).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTRICE DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

Document WO/PBC/40/4.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport annuel de la directrice de la Division de la supervision interne (DSI)" (document WO/PBC/40/4).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

Document WO/PBC/40/5.

Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/40/5),*
- ii) a salué et approuvé l'évaluation du Secrétariat de l'état de la mise en œuvre des recommandations au titre de :*
 - *JIU/REP/2025/6 (recommandations n^{os} 1, 2, 3, 8 et 9);*
 - *JIU/REP/2025/5 (recommandations n^{os} 3, 6 et 7);*
 - *JIU/REP/2025/4 (recommandations n^{os} 2 et 3);*
 - *JIU/REP/2025/3 (recommandations n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7);*
 - *JIU/REP/2025/2 (recommandations n^{os} 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 12 et 13);*
 - *JIU/REP/2024/4 (recommandations n^{os} 2 et 3);*
 - *JIU/REP/2023/8 (recommandation n^o 1);*
 - *JIU/REP/2023/3 (recommandations n^{os} 1 et 2);*

- *JIU/REP/2023/2 (recommandation n° 5);*
- *JIU/REP/2019/5 (recommandation n° 1), comme indiqué dans le présent rapport,*

iii) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres et

iv) notant que la recommandation n° 1 (JIU/REP/2019/5) a été mise en œuvre, le PBC a demandé au Secrétariat de continuer de mettre en œuvre et d'actualiser la stratégie en matière de poursuite des opérations afin d'atténuer les risques liés aux perturbations des services en nuage.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : EXECUTION DU PROGRAMME ET QUESTIONS FINANCIERES

EXECUTION DU PROGRAMME

A) RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2024-2025

Document WO/PBC/40/6 Rev.

Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024-2025 (document WO/PBC/40/6), et reconnaissant que celui-ci revêt un caractère d'auto-évaluation du Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note de la performance financière positive et de la réalisation des résultats escomptés par les secteurs au cours de l'exercice biennal 2024-2025.

B) VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2024-2025 PAR LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

Document WO/PBC/40/7.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du "Rapport de validation du rapport sur la performance de l'OMPI en 2024-2025 établi par la Division de la supervision interne (DSI)" (document WO/PBC/40/7).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ANALYSE FINANCIERE

ANALYSE FINANCIERE

A) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ETATS FINANCIERS POUR 2025

Document WO/PBC/40/8.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le document intitulé "Rapport financier annuel et états financiers pour 2025" (document WO/PBC/40/8).

B) OPINION ANNUELLE SUR LA GOUVERNANCE, LA GESTION DES RISQUES ET LES CONTROLES INTERNES, DE LA DIRECTRICE DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE

Document WO/PBC/40/INF/3.

C) **RAPPORT ANNUEL DU REGIME D'ASSURANCE MALADIE APRES LA CESSATION DE SERVICE DE L'OMPI/UPOV POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**

Document WO/PBC/40/9.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le "Rapport annuel du régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV pour l'exercice clos au 31 décembre 2025" (document WO/PBC/40/9).

D) **MISE A JOUR SUR LES PLACEMENTS**

E) **ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 AVRIL 2026**

Document WO/PBC/40/INF/1.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Document WO/PBC/40/INF/2.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE PLACEMENTS

Document WO/PBC/40/10.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver la politique modifiée en matière de placements (document WO/PBC/40/10), dont les paragraphes 7 et 45 ont été modifiés comme suit :

paragraphe 7

"Conformément à l'article 3.19 du Règlement financier, le Directeur général informe régulièrement le Comité du programme et budget (PBC) des placements de l'OMPI."

paragraphe 45

"La politique en matière de placements est examinée chaque année par le Comité consultatif pour les placements sur la base des recommandations du contrôleur, lesquelles sont soumises au Directeur général. À la suite de cet examen, l'OCIS est consulté sur toute modification avant que celle-ci soit soumise aux États membres pour approbation. La politique en matière de placements peut être soumise à des examens spéciaux plus fréquents en raison de certaines conditions de marché ou d'autres facteurs."

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : DISPOSITIF D'APPLICATION DU PRINCIPE DE RESPONSABILITE A L'OMPI

Document WO/PBC/40/11.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du dispositif d'application du principe de responsabilité à l'OMPI (document WO/PBC/40/11).

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT A L'OMPI D'OBLIGATIONS AU TITRE DE LA CAISSE DE RETRAITE FERMEE (CROMPI)

Document WO/PBC/40/13.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du document intitulé "Transfert à l'OMPI d'obligations au titre de la Caisse de retraite fermée (CROMPI)" (document WO/PBC/40/13).

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN STRATEGIQUE A MOYEN TERME (PSMT)

Document WO/PBC/40/15.

Le Comité du programme et budget a examiné la proposition figurant dans le document intitulé "Plan stratégique à moyen terme (PSMT)" (WO/PBC/40/15), a pris acte des différents points de vue exprimés, a noté les assurances données par le Directeur général de l'OMPI sur ce point et a souligné que les PSMT devaient continuer d'être établis conformément au Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021

Document WO/PBC/40/12 Rev.

Le Comité du programme et budget (PBC) a dûment examiné le document WO/PBC/40/12 Rev.

Le PBC a demandé au Secrétariat d'élaborer un projet de mandat sur la base des pratiques, principes, normes et lignes directrices établis par l'ONU et l'OMPI en matière d'évaluation, tenant dûment compte des principes directeurs figurant dans le document A/55/INF/11, et de le présenter pour examen à la quarante et unième session du comité, conformément aux Règles générales de procédure de l'OMPI.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION

Documents A/59/10, A/59/11 et A/59/INF/6.

Le Comité du programme et budget (PBC) a décidé de poursuivre le débat sur la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union lors de la session du PBC prévue en 2027.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : CLOTURE DE LA SESSION

[Fin du document]